

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 DÉCEMBRE 2024

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 DÉCEMBRE 2024

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3 - 5
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 18
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
ANNEXE A - CONTRIBUTION ANNUELLE INTERNATIONALE	19
ANNEXE B - FRAIS D'ADMINISTRATION	19
ANNEXE C - VIE DÉMOCRATIQUE ET GOUVERNANCE	19
ANNEXE D - FINANCEMENT	19
ANNEXE E - SOLLICITATIONS / ACTIONS	20
ANNEXE F - COMMUNICATIONS	20
ANNEXE G - CAMPAGNES, VIE MILITANTE ET ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS	20
ANNEXE H - INTÉRÊTS ET FRAIS DE BANQUE	20
ANNEXE I - AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS ET ACTIFS INCORPORELS	21

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes à but non lucratif, AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE tire des produits de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits reçus, du résultat net et de l'actif net.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

APSV comptables professionnels agréés inc.

APSV comptables professionnels agréés inc.¹

Montréal, le 16 avril 2025

¹ Par Sébastien Vandal, CPA auditeur

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

	2024	2023
PRODUITS		
Dons des particuliers	1 522 247 \$	1 503 456 \$
Revenus dédiés		
Apports sous forme de biens et services	532 500	-
Apports en argent	77 808	-
Autre dons de particuliers et legs	381 286	339 228
Revenus institutionnels	63 184	79 985
Dons en valeur (actions et assurances)	31 392	21 587
Autres produits	52 527	58 675
Événements	25 371	44 125
Radiation de comptes fournisseurs	24 459	117 177
Cotisations à la vie démocratique	9 358	17 969
Subvention emploi été	4 919	4 760
Apports reçus sous forme de services	4 624	41 560
Ventes	3 223	3 716
Amortissement des apports reportés afférents aux actifs incorporels	-	24 445
	<u>2 732 898</u>	<u>2 256 683</u>
CHARGES		
Contribution annuelle internationale (annexe A)	50 000	50 000
Frais d'administration (annexe B)	309 287	366 013
Vie démocratique et gouvernance (annexe C)	41 348	54 682
Financement (annexe D)	610 442	703 565
Sollicitations / Actions (annexe E)	700 788	216 278
Communications (annexe F)	161 420	210 751
Campagnes, vie militante et éducation aux droits humains (annexe G)	572 587	608 693
Intérêts et frais de banque (annexe H)	50 019	51 543
Amortissement des immobilisations et actifs incorporels (annexe I)	86 582	132 296
Radiation de placement	32 851	-
	<u>2 615 324</u>	<u>2 393 821</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>117 574 \$</u>	<u>(137 138) \$</u>

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

	Investi en immo- bilisations et actifs incorporels	Non affecté	2024 Total	2023 Total
SOLDE AU DÉBUT	342 857 \$	72 273 \$	415 130 \$	552 268 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	¹ (86 582)	204 156	117 574	(137 138)
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	<u>28 355</u>	<u>(28 355)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u>284 630 \$</u>	<u>248 074 \$</u>	<u>532 704 \$</u>	<u>415 130 \$</u>

¹Correspond à l'amortissement des immobilisations et des actifs incorporels

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

BILAN

31 DÉCEMBRE 2024

	2024	2023
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	189 765 \$	146 594 \$
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 3)	13 525	25 008
Débiteurs (note 4)	100 270	73 017
Publications et stocks divers	9 213	10 079
Frais payés d'avance	7 475	7 027
	<u>320 248</u>	<u>261 725</u>
PLACEMENTS (note 3)	269 700	290 613
IMMOBILISATIONS (note 5)	698 471	763 093
ACTIFS INCORPORELS (note 6)	<u>109 551</u>	<u>131 511</u>
	<u>1 077 722</u>	<u>1 185 217</u>
	<u>1 397 970 \$</u>	<u>1 446 942 \$</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 8)	253 980 \$	380 065 \$
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 9)	72 427	100 000
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition échéant au cours du prochain exercice (note 10)	<u>30 315</u>	<u>28 355</u>
	<u>356 722</u>	<u>508 420</u>
DETTE À LONG TERME (note 9)	15 467	-
OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION (note 10)	<u>493 077</u>	<u>523 392</u>
	<u>508 544</u>	<u>523 392</u>
	<u>865 266</u>	<u>1 031 812</u>
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS ET ACTIFS INCORPORELS	284 630	342 857
NON AFFECTÉ	<u>248 074</u>	<u>72 273</u>
	<u>532 704</u>	<u>415 130</u>
	<u>1 397 970 \$</u>	<u>1 446 942 \$</u>

APPROUVÉ,

_____, administrateur

_____, administrateur

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	117 574 \$	(137 138) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	64 622	64 624
Amortissement des actifs incorporels	21 960	67 672
Amortissement des apports reportés afférents aux actifs incorporels	<u>-</u>	<u>(24 445)</u>
	204 156	(29 287)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(27 253)	40 891
Publications et stocks divers	866	6 523
Frais payés d'avance	(448)	6 099
Créditeurs	<u>(126 085)</u>	<u>13 370</u>
	<u>51 236</u>	<u>37 596</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation des placements	(25 300)	(13 181)
Encaissement de placements	24 845	-
Radiation de placement	<u>32 851</u>	<u>-</u>
	<u>32 396</u>	<u>(13 181)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation de la dette à long terme	40 000	-
Remboursement de la dette à long terme	(52 106)	(30 000)
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	<u>(28 355)</u>	<u>(26 520)</u>
	<u>(40 461)</u>	<u>(56 520)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	43 171	(32 105)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>146 594</u>	<u>178 699</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>189 765</u></u> \$	<u><u>146 594</u></u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2024

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE est un organisme sans but lucratif constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, le 27 octobre 1977.

À titre d'organisme de bienfaisance enregistré, au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu, l'organisme peut émettre des reçus pour dons de bienfaisance. Il est exempté d'impôts sur le revenu.

Ses objectifs sont les suivants :

- promouvoir, à travers le monde, le respect des dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des autres instruments internationaux reliés aux droits humains;
- maintenir, dans le monde entier, la gestion et la mise en application de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des autres instruments reliés aux droits humains;
- contribuer à l'éducation sur la question des droits humains;
- préserver la vie et la santé des gens.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés.

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports affectés à l'acquisition d'actifs incorporels sont reportés et constatés aux résultats au même rythme que les actifs incorporels afférents.

Événements

Les produits provenant des événements spéciaux sont comptabilisés lorsque les activités ont lieu.

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

Apports reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'organisme dépend en partie des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'organisme ne se procure pas normalement ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont normalement pas comptabilisés aux états financiers à moins que la juste valeur puisse être déterminée facilement.

Dons en nature

Les dons en nature sont comptabilisés à leur juste valeur uniquement lorsque celle-ci peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. L'organisme a comme politique de vendre le plus rapidement possible les placements reçus en dons afin de réinvestir le produit de la vente de ces placements selon sa politique de placement.

Autres produits

Les autres produits sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Ventes

Les ventes sont comptabilisées lorsque les clients prennent possession de la marchandise.

Cotisations

Les cotisations sont constatées aux produits au prorata de la période couverte.

Stocks et publications

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode du coût moyen.

Les publications sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de remplacement.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Mobilier et équipement informatique	5 ans
Améliorations locatives	25 ans et 16 ans
Locaux	45 ans

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Site web	3 ans
Plateformes de mobilisation et de collecte de fonds	10 ans

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des comptes clients et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des fournisseurs et charges à payer et de la dette à long terme et de l'obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition.

Ventilation des charges communes

L'organisme présente plusieurs de ses charges ventilées par activités. Les salaires sont ventilés en fonction du prorata des heures travaillées par activité. Les charges qui contribuent directement aux résultats d'une activité sont portées directement au compte de l'activité.

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2024

3. PLACEMENTS

	2024	2023
Placement à la Maison du Développement Durable ¹	<u>269 700</u> \$	<u>277 251</u> \$
Certificat de dépôt, 1,30 %, échéant en juin 2025	13 525	13 362
Placement garanti lié aux marchés, échu en août 2024	<u>-</u>	<u>25 008</u>
	283 225	315 621
Placements réalisables au cours du prochain exercice	<u>13 525</u>	<u>25 008</u>
	<u><u>269 700</u></u> \$	<u><u>290 613</u></u> \$

¹Investissement dans la Maison du Développement Durable (MDD):

L'organisme est membre de la MDD depuis le 2 juin 2011. À titre de membre, l'organisme a prêté en 2012 un montant de 200 000 \$ dans la MDD portant intérêt au taux de 11 % au 31 décembre 2024 (11,20 % en 2023), encaissable annuellement. Ce placement porte également un intérêt annuel additionnel composé dont le taux est équivalent à celui de l'augmentation annuelle de l'indice des prix à la consommation. Le placement de 200 000 \$, les intérêts composés et l'accumulation de valeur seront encaissables à l'échéance du bail, en septembre 2036. Dans le cas d'une terminaison de bail avant terme, le montant devra être remboursé par la MDD ou par le nouveau membre de la MDD.

4. DÉBITEURS

	2024	2023
Comptes clients	83 867 \$	50 329 \$
Taxes à la consommation à recevoir	16 403	22 674
Intérêts à recevoir	<u>-</u>	<u>14</u>
	<u><u>100 270</u></u> \$	<u><u>73 017</u></u> \$

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2024

5. IMMOBILISATIONS

	2024		2023	
	Coût	Amortisse- ment cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Immobilisations				
Mobilier et équipement informatique	194 407 \$	191 899 \$	2 508 \$	41 389 \$
Améliorations locatives	<u>218 672</u>	<u>102 380</u>	<u>116 292</u>	<u>126 366</u>
	413 079	294 279	118 800	167 755
Biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisition				
Locaux	<u>705 006</u>	<u>125 335</u>	<u>579 671</u>	<u>595 338</u>
	<u>1 118 085 \$</u>	<u>419 614 \$</u>	<u>698 471 \$</u>	<u>763 093 \$</u>

6. ACTIFS INCORPORELS

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Site web	164 563 \$	164 563 \$	- \$	- \$
Plateformes de mobilisation et de collecte de fonds	<u>219 605</u>	<u>110 054</u>	<u>109 551</u>	<u>131 511</u>
	<u>384 168 \$</u>	<u>274 617 \$</u>	<u>109 551 \$</u>	<u>131 511 \$</u>

7. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit de 25 000 \$ portant intérêt au taux de 9,7 % et d'une d'une limite de crédit de 25 000 \$ sur cartes de crédit, portant intérêt au taux de 9,7 %. Au 31 décembre 2024, le solde de ses cartes d'un montant de 10 920 \$ (10 330 \$ en 2023) est inclus dans les comptes fournisseurs et la marge de crédit est inutilisée.

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2024

8. CRÉDITEURS

	2024	2023
Comptes fournisseurs et frais courus	177 475 \$	303 920 \$
Salaires et vacances à payer	72 964	74 645
Intérêts courus sur prêt	<u>3 541</u>	<u>1 500</u>
	<u>253 980 \$</u>	<u>380 065 \$</u>

9. DETTE À LONG TERME

	2024	2023
Prêt au montant en capital de 60 000 \$, dans le cadre du programme CUEC, sans intérêt, remboursé au cours de l'exercice. L'organisme a bénéficié d'une remise de capital de 20 000 \$. La portion de 20 000 \$ a été comptabilisée en revenus à l'état des résultats à l'octroi du prêt en 2020.	- \$	40 000 \$
Emprunt d'Amnesty International Limited, intérêt selon le taux au plus élevé de 2,5 % ou au taux LIBOR majoré de 1 %, remboursable en versements annuels de 30 000 \$, échu en décembre 2024	60 000	60 000
Emprunt d'un montant initial de 40 000 \$ de la Caisse Desjardins, portant à intérêt au taux de 10,3 %, remboursable par 36 versements mensuels de 1 296 \$ incluant capital et intérêts, écheant en janvier 2027.	<u>27 894</u>	<u>-</u>
	87 894	100 000
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	<u>72 427</u>	<u>100 000</u>
	<u>15 467 \$</u>	<u>- \$</u>

Les versements en capital estimatifs à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2025	72 427 \$
2026	12 427
2027	<u>3 040</u>
	<u>87 894 \$</u>

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2024

10. OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Contrat de location acquisition de ses locaux, taux de 6,8%, remboursable par mensualités de 5 374 \$, échéant en septembre 2036, garanti par les locaux d'un montant d'une valeur comptable nette de 579 671 \$	523 392 \$	551 747 \$
Obligations découlant d'un contrat de location-acquisition échéant au cours du prochain exercice	<u>30 315</u>	<u>28 355</u>
	<u><u>493 077 \$</u></u>	<u><u>523 392 \$</u></u>

Les paiements minimums futurs exigibles sur l'obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition au cours des prochains exercices sont les suivants :

2025	30 315 \$
2026	32 412 \$
2027	34 653 \$
2028	37 050 \$
2029	39 612 \$
Autres	349 350 \$

11. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'organisme en vertu de contrats de location-exploitation échéant en septembre 2027 totalisent 11 006 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2025	6 636 \$
2026	2 497 \$
2027	1 873 \$

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2024

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE est lié à Amnesty International Limited du fait que les lignes directrices de sa mission sont tracées par cette dernière et qu'elle doit lui rendre compte de ses activités.

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par l'organisme avec Amnesty International Limited au cours de l'exercice :

	2024	2023
Contribution annuelle internationale	50 000 \$	50 000 \$
Activités	9 964 \$	- \$
Formation	2 320 \$	- \$
Intérêts sur prêts à long terme	2 041 \$	1 500 \$

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

À la fin de l'exercice, les montants dus aux apparentés ou dus par eux sont les suivants :

	2024	2023
Comptes fournisseurs et frais courus	50 910 \$	131 243 \$
Dette à long terme	60 000 \$	60 000 \$

13. DONS EN NATURE

L'organisme a reçu au cours de l'exercice des dons de placements d'une valeur de 24 052 \$ (9 180 \$ en 2023) et un produit de don en assurance de 7 340 \$ (12 407 \$ en 2023) dont il est bénéficiaire. Les placements ont été vendus conformément à la politique de placement de l'organisme. Ces revenus se retrouvent à rubrique Dons en nature.

14. APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

L'organisme a reçu au cours de l'exercice des dons sous forme de services d'une valeur de 532 500 \$ (41 560 \$ en 2023) pour la création et le développement stratégique d'une campagne publicitaire sur le racisme systémique et pour la production d'initiatives liées au marathon d'écriture. Ces charges se retrouvent à l'annexe E à la rubrique Publicité et promotion. De plus, l'organisme a reçu des dons sous forme de services en publicité, promotion et outils de communication d'une valeur de 4 624 \$ (0 \$ en 2023). Ces charges se retrouvent dans les rubriques correspondantes à l'annexe F.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients et au prêt à la Maison du Développement Durable.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de son obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition, de sa dette à long terme et de ses comptes fournisseurs.

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

	2024	2023
ANNEXE A - CONTRIBUTION ANNUELLE INTERNATIONALE		
Contribution internationale	<u>50 000</u> \$	<u>50 000</u> \$
ANNEXE B - FRAIS D'ADMINISTRATION		
Salaires et charges sociales	83 213 \$	74 042 \$
Frais de gestion - immeuble	80 358	59 455
Frais informatiques	41 205	33 466
Honoraires professionnels et ressources humaines	33 085	52 663
Honoraires professionnels - autres	18 656	86 521
Assurances	15 321	15 925
Location d'équipement	10 993	9 246
Formation	8 496	10 688
Frais de bureau	7 155	6 677
Taxes	5 690	5 690
Réunion d'équipe	2 788	7 795
Téléphone et internet	<u>2 327</u>	<u>3 845</u>
	<u>309 287</u> \$	<u>366 013</u> \$
ANNEXE C - VIE DÉMOCRATIQUE ET GOUVERNANCE		
Réunions régionales et internationales	40 631 \$	43 386 \$
Réunions du conseil d'administration	<u>717</u>	<u>11 296</u>
	<u>41 348</u> \$	<u>54 682</u> \$
ANNEXE D - FINANCEMENT		
Salaires et charges sociales	341 473 \$	347 199 \$
Conversion - dons mensuels	169 308	189 724
Frais informatiques	48 919	37 242
Télécommunications et frais postaux	34 681	25 185
Honoraires professionnels	16 061	77 343
Démarches aux autres donateurs	<u>-</u>	<u>26 872</u>
	<u>610 442</u> \$	<u>703 565</u> \$

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
ANNEXE E - SOLLICITATIONS / ACTIONS		
Publicité et promotion	534 249 \$	41 560 \$
Opération - Dialogue direct	82 523	60 260
Frais de banque	47 466	48 065
Publipostage	32 215	41 830
Collectes de fonds et sollicitations	2 821	23 599
Frais de représentation	<u>1 514</u>	<u>964</u>
	<u><u>700 788</u></u> \$	<u><u>216 278</u></u> \$
ANNEXE F - COMMUNICATIONS		
Salaires et charges sociales	140 723 \$	187 107 \$
Outils de communication	20 373	17 535
Frais de poste	<u>324</u>	<u>6 109</u>
	<u><u>161 420</u></u> \$	<u><u>210 751</u></u> \$
ANNEXE G - CAMPAGNES, VIE MILITANTE ET ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS		
Salaires et charges sociales	420 230 \$	392 225 \$
Activités	85 459	146 932
Frais de campagnes	66 898	68 692
Honoraires professionnels	<u>-</u>	<u>844</u>
	<u><u>572 587</u></u> \$	<u><u>608 693</u></u> \$
ANNEXE H - INTÉRÊTS ET FRAIS DE BANQUE		
Intérêts sur contrat de location-acquisition	40 966 \$	42 800 \$
Frais de banque	7 103	7 243
Intérêts sur dette à long terme	<u>1 950</u>	<u>1 500</u>
	<u><u>50 019</u></u> \$	<u><u>51 543</u></u> \$

AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADIENNE FRANCOPHONE
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
ANNEXE I - AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS ET ACTIFS INCORPORELS		
Immobilisations	64 622 \$	64 624 \$
Actifs incorporels	<u>21 960</u>	<u>67 672</u>
	<u><u>86 582</u></u> \$	<u><u>132 296</u></u> \$